



POURQUOI PLACER SA CONFIANCE DANS LE CARTEL

1) LE CARTEL EST UN SYNDICAT MÉDICAL SOLIDE, DIRIGÉ PAR UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE

- Dès les années 60 : collaboration entre ASGB et GBO/VBO
- 1977 : renforcement de la collaboration avec la création C.M.B.
- 1996 : la CMB crée le CARTEL/KARTEL entre CMB d'une part et SVH (ancien VBO qui a quitté le GBO en 1991) d'autre part

C'est un mariage de raison pour pouvoir participer aux élections syndicales du corps médical car il faut répondre à des critères de REPRESENTATIVITE (MS et MG, plus de 1500 cotisations, NL et FR, présence dans au moins 2 régions sur 3)

- 1998, 2002, 2006 : 3 élections gagnées par le CARTEL/KARTEL sur le banc de la Médecine Générale. En 2004, les MG du SVH quittent, hélas, le navire. En 2006, le CARTEL, réduit à sa composante CMB, réussit seul à se qualifier pour participer aux élections et à gagner une nouvelle fois sur le banc de MG en nb de voix (plus de 1000 voix d'avance sur l'Absym) ; malheureusement, le CARTEL perd 1 siège en CNMM.
- 2006 à 2010 : le CARTEL reste le fer de lance de la politique suivie en CNMM ; mais son crédit a été quelque peu écorné : résultat, les dossiers favorisant les MG traînent et s'enlisent.
- 2010 : le CARTEL se qualifie à nouveau pour les élections en totalisant plus de 1900 cotisations.

2) LE CARTEL EST UN MOUVEMENT DYNAMIQUE

Malgré les difficultés inhérentes à la fonction syndicale, les MG jeunes nous ont, timidement, rejoint. Espérons que ce mouvement se prolongera.

Des MS francophones se sont ralliés au CARTEL en constituant une entité pleine et entière du mouvement.



3) LE CARTEL EN QUELQUES DONNÉES

- C'est un partenariat entre mouvements autonomes :
 - o Le GBO est un syndicat MONODISCIPLINAIRE
 - o L'ASGB est un syndicat MIXTE
 - o Chacun garde sa liberté d'action et défend son programme
 - o Des points communs ont toujours été la base d'une action conjointe responsable
 - o Des dissensions ont traversé la vie du CARTEL sans jamais remettre en question la stabilité du CARTEL, ce depuis 1986 !

L'Absym n'est pas indemne de contradictions :
e-Health par exemple : De Toeuf accepte la présidence du CA pendant que Lemye dépose plainte au Conseil d'État, etc....

- o Les membres du GBO sont essentiellement des MG « solo », travaillant seul ou en réseaux souples de MG ; 1 cotisant sur 6 est membre des 'Maisons Médicales' et leurs MG siégeant au Bureau du GBO le font à titre personnel
 - o Il y a quelques dizaines d'homéopathes, au demeurant MG agréés, qui nous soutiennent individuellement pour obtenir « LA CONSULTATION DE LONGUE DUREE »
- Le GBO c'est un noyau de 800 cotisants/an (20% des MG francophones +/-)

Il serait grand temps que l'Absym accepte de faire connaître le nombre de MG qui cotisent chez elle, en Flandre et en Communauté Wallonie/Bruxelles.

- Le CARTEL c'est :
- o 700 présences aux réunions de l'INAMI et de la Santé Publique, sur 1 an ; sans compter les réunions internes du CARTEL et du GBO / ASGB / SBMS
 - o 2 secrétariats performants (ASGB et GBO)



4) LE CARTEL MOTEUR DE RÉFORMES

Depuis de nombreuses années et surtout depuis 1998 – date des premières élections syndicales- le CARTEL a été le moteur de réformes en MG. Ce qui signifie que c'est au sein du CARTEL que ces réformes ont été imaginées puis échafaudées. Puis le CARTEL les a proposées à la CNMM et défendues avec vigueur. D'autant qu'à tous les coups, l'Absym a fait barrage. Il a fallu des mois, des années de discussions serrées pour que la pression maintenue par le CARTEL - relayée par les OA, l'INAMI, la Santé Publique - ne vienne à bout des résistances de l'Absym. Qui, sur pratiquement tous les dossiers a fini par céder. Comble d'ironie, l'Absym a été jusqu'à affirmer, sans rougir, qu'elle était l'initiatrice de ces réformes !!!

En réalité, si on se retourne sur le passé, on peut affirmer que l'Absym peut « revendiquer » 3 réformes :

- l'accréditation
- les 2 € de plus pour les consultations entre 18 et 21H
- la formule alambiquée des trajets de soin pour laquelle l'Absym a passivement entériné les exigences technocrates de l'INAMI.

Et, sans conteste, c'est le CARTEL qui peut s'approprier la paternité de quasi toutes les autres réformes :

- L'organisation des élections syndicales médicales
- Le DMG
- Les honoraires de disponibilité et le soutien aux gardes organisées par les CERCLES
- Impulseo III
- L'allocation par prestataire/ pratique (les 1043,00€)
- Le soutien sans faille au « statut social » et au système conventionnel

Tout observateur impartial ne pourra qu'approuver cette analyse.

5) Le CARTEL développe une action syndicale sur le modèle de PARTICIPATION ; l'Absym évolue sur un modèle de CONFRONTATION.

Aux médecins de voter en réfléchissant bien à l'action la plus efficace pour :

- Maintenir des soins de qualité aux patients
- Maintenir une bonne collaboration MG/MS
- S'impliquer au mieux d'une politique globale des soins de santé, où le MG joue le rôle essentiel.



Aux médecins de voter pour que le CARTEL obtienne :

En CNMM 4 sièges sur 6 sur le banc de la MG

et 2 sièges sur 6 sur le banc de la MS